

Pas de Brexit pour l'épiscopat britannique

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Église universelle](#), [Perepiscopus](#)

Date : 7 février 2020

Déclaration de la Présidence de la COMECE, l'Église catholique dans l'Union européenne sur le Brexit le 1er février 2020 :

Depuis plus de quatre ans, le Brexit est une source d'inquiétude pour l'avenir, un élément d'instabilité pour de nombreuses personnes, familles et communautés des deux côtés de la Manche. À partir d'aujourd'hui, le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne. Nous sommes attristés, mais en tant que défenseur de la liberté d'expression et de la démocratie, l'Église catholique en Europe respecte la volonté exprimée par les citoyens britanniques lors du référendum de 2016.

Comme l'ont déclaré les évêques du Royaume-Uni, nous nous félicitons de l'accord sur le Brexit conclu récemment entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il peut être considéré comme une victoire du bon sens et des relations de bon voisinage. L'absence d'accord aurait eu des effets négatifs sur le Royaume-Uni et l'Union européenne, mais il aurait surtout été globalement catastrophique pour les personnes les plus vulnérables.

Même si le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'UE, il continuera à faire partie de l'Europe. Nous sommes tous destinés à vivre et à travailler ensemble dans le plein respect des choix et

des diversités de chacun. Il est donc crucial d'entretenir de bonnes relations les uns avec les autres.

Nous invitons toutes les personnes de bonne volonté à prier et à travailler pour le bien commun et à faire en sorte que le Brexit ne parvienne pas à briser les relations fraternelles entre les gens sur les deux rives de la Manche. Ce processus pourrait être long et difficile, mais il pourrait aussi être l'occasion de déclencher une nouvelle dynamique entre les peuples européens et de reconstruire un nouveau sens de communauté en Europe.

Malgré le Brexit, les Conférences épiscopales du Royaume-Uni resteront une partie intégrante de l'Église en Europe. Leurs évêques délégués continueront à prendre part au travail de la COMECE, au niveau politique en tant que membres observateurs, et au niveau technique dans le cadre des commissions et groupes de travail de la COMECE.

Le Comité permanent de la COMECE

La COMECE est la Commission des Episcopats de l'Union européenne. Cette Commission est composée d'évêques délégués par les conférences épiscopales des Etats membres de l'Union européenne et possède un Secrétariat permanent à Bruxelles.